

Synthèse et explication de l'évaluation des acquis

Pharmaciens : s'approprier le calendrier vaccinal pour prescrire les vaccinations

Quels vaccins sont recommandés chez les professionnels de santé exposés aux liquides biologiques ?

- ✓ Hépatite B
- ✓ DTP
- ✗ Papillomavirus
- ✗ BCG (en systématique)

Justification → La vaccination contre l'hépatite B est obligatoire pour les soignants exposés. Le DTP est obligatoire pour les professionnels des établissements ou organismes de prévention et/ou de soins, ainsi que pour les personnels de laboratoires d'analyses médicales. Il est recommandé pour les professionnels libéraux. Des rappels sont recommandés tous les 20 ans à âges fixes : 25, 45 et 65 ans, puis tous les 10 ans au-delà. Le BCG n'est plus systématique. Le vaccin HPV ne concerne pas l'exposition aux liquides biologiques.

Le tétanos est une maladie contagieuse interhumaine.

- ✓ Faux
- ✗ Vrai

Justification → Le tétanos est non contagieux. Il résulte de l'inoculation des spores de *Clostridium tetani* dans une plaie, souvent souillée par du sol ou des excréments.

Parmi les facteurs d'hésitation vaccinale, on retrouve :

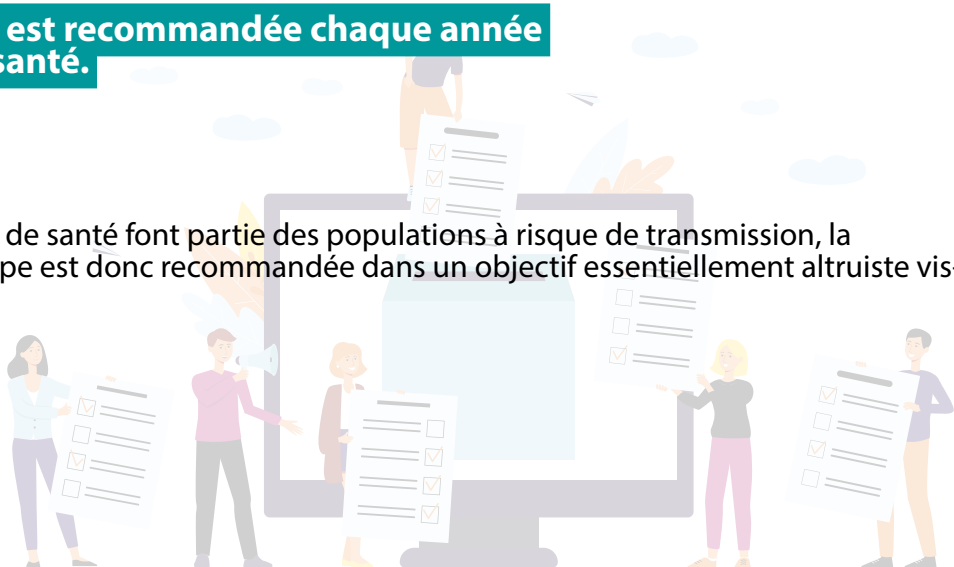
- ✓ Manque de confiance dans les autorités
- ✓ Peur des effets secondaires
- ✓ Surinformation contradictoire
- ✗ Coût élevé des vaccins

Justification → L'hésitation repose sur des facteurs psychologiques, sociaux, informationnels, mais pas économiques, notamment en France, où la majorité des vaccins sont remboursés.

La vaccination antigrippale est recommandée chaque année pour les professionnels de santé.

- ✓ Vrai
- ✗ Faux

Justification → Les professionnels de santé font partie des populations à risque de transmission, la vaccination annuelle contre la grippe est donc recommandée dans un objectif essentiellement altruiste vis-à-vis des patients.



Synthèse et explication de l'évaluation des acquis

Pharmaciens : s'approprier le calendrier vaccinal pour prescrire les vaccinations

Quelles méthodes peuvent être utilisées pour transmettre de manière sécurisée l'information vaccinale ?

- ✓ Messagerie sécurisée de santé
- ✓ Téléservice intégré au DMP
- ✗ Email non sécurisé
- ✗ SMS

Justification → Seules les plateformes sécurisées sont conformes à la réglementation sur la transmission des données de santé (RGPD, secret médical).

Quels sont les modes de transmission de l'hépatite B ?

- ✓ Sang
- ✓ Voie sexuelle
- ✗ Gouttelettes respiratoires
- ✗ Eau contaminée

Justification → L'hépatite B se transmet par le sang, les sécrétions sexuelles ou de la mère à l'enfant au moment de la naissance. Elle ne se transmet ni par voie aérienne ni par ingestion d'eau.

Un schéma vaccinal inconnu chez un primo-arrivant justifie un avis spécialisé systématique.

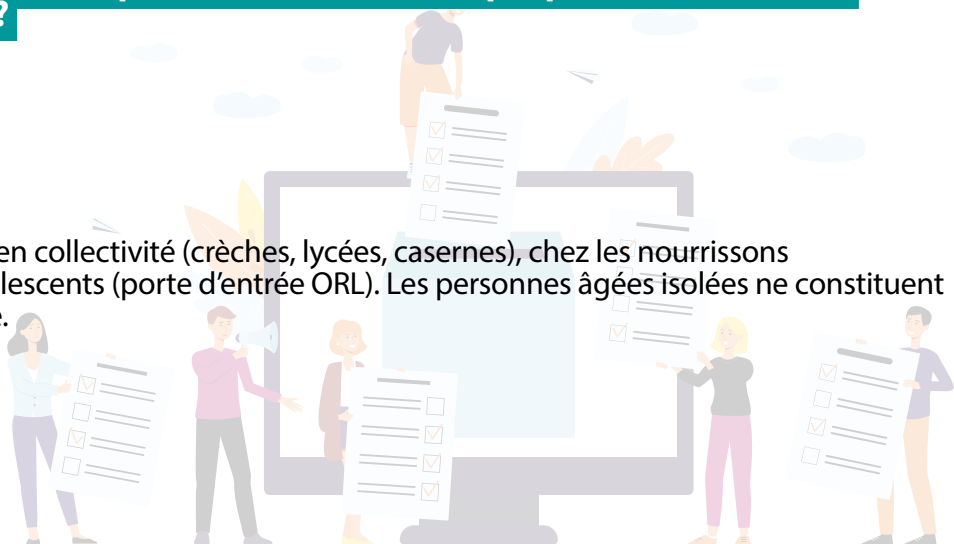
- ✓ Faux
- ✗ Vrai

Justification → Il est possible de mettre en œuvre un rattrapage standardisé sans avis spécialisé, sauf cas complexes (immunodépression, suspicion de contre-indication). Ce rattrapage vaccinal doit être réalisé le plus tôt possible après l'entrée sur le territoire et dans un délai optimal de 4 mois après l'arrivée (possible à l'occasion du « rendez-vous santé »).

Quels groupes de population sont particulièrement à risque pour les infections invasives à méningocoque ?

- ✓ Nourrissons
- ✓ Adolescents
- ✓ Militaires en collectivité
- ✗ Personnes âgées vivant seules

Justification → Le risque est élevé en collectivité (crèches, lycées, casernes), chez les nourrissons (immaturité immunitaire) et les adolescents (porte d'entrée ORL). Les personnes âgées isolées ne constituent pas une population cible spécifique.



Synthèse et explication de l'évaluation des acquis

Pharmaciens : s'approprier le calendrier vaccinal pour prescrire les vaccinations

Le médecin traitant doit être informé de la vaccination de son patient par courrier postal exclusivement.

- Faux
- Vrai

Justification → L'information peut être transmise par messagerie sécurisée, DMP ou via le patient lui-même. Le courrier postal est possible également, mais pas exclusif.

Quels vaccins font partie des obligations vaccinales pour les enfants nés à partir de 2018 ?

- Diphtérie
- Coqueluche
- Hépatite B
- Grippe saisonnière

Justification → Depuis 2018, 11 vaccins sont obligatoires pour les nourrissons : DTP, coqueluche, Hib, hépatite B, pneumocoque, méningocoque C, rougeole-oreillons-rubéole (ROR). La grippe est recommandée, mais non obligatoire.

Le pharmacien peut renseigner une vaccination dans le DMP sans avoir à en informer le médecin traitant.

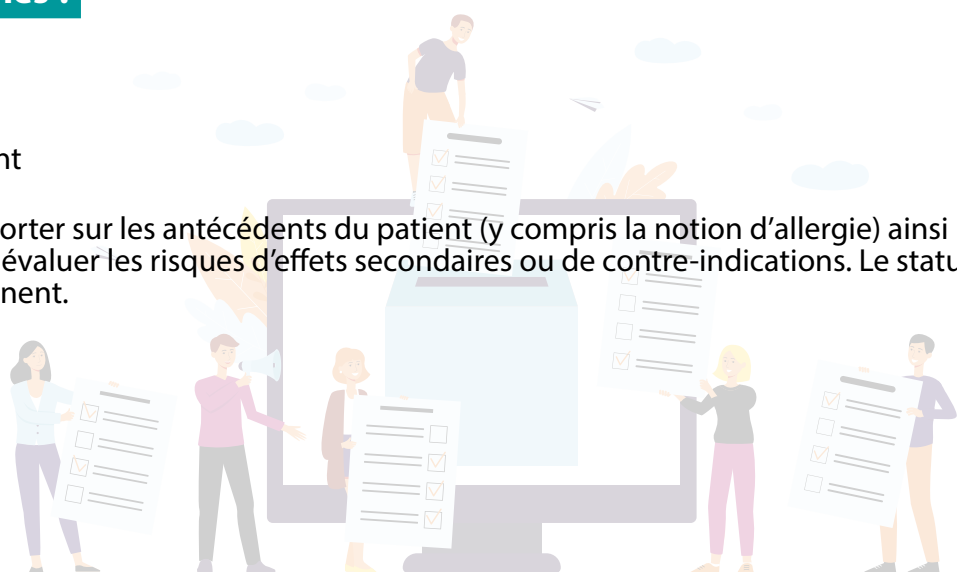
- Faux
- Vrai

Justification → L'information au médecin traitant fait partie du parcours coordonné de soins. Le DMP est un support, mais ne remplace pas la communication interprofessionnelle.

Lors de l'entretien pré-vaccinal, quels éléments doivent être systématiquement recherchés ?

- Antécédents médicaux
- Traitements en cours
- Allergies
- Couverture vaccinale du conjoint

Justification → L'anamnèse doit porter sur les antécédents du patient (y compris la notion d'allergie) ainsi que les traitements en cours, pour évaluer les risques d'effets secondaires ou de contre-indications. Le statut vaccinal du conjoint n'est pas pertinent.



Synthèse et explication de l'évaluation des acquis

Pharmaciens : s'approprier le calendrier vaccinal pour prescrire les vaccinations

La rougeole est une maladie virale dont la transmission se fait principalement par voie digestive.

- ✓ Faux
- ✗ Vrai

Justification → La rougeole est une infection virale transmise par voie respiratoire, via les gouttelettes émises lors de la toux, de la parole ou des éternuements. La voie digestive n'est pas impliquée.

Les rappels du vaccin contre la diphtérie sont recommandés uniquement jusqu'à l'âge de 18 ans.

- ✓ Faux
- ✗ Vrai

Justification → Les rappels diphtérie-tétanos-polio (DTP) sont recommandés à l'âge adulte tous les 20 ans à âges fixes (25, 45 et 65 ans), puis tous les 10 ans à partir de 65 ans. Le vaccin trivalent DTP n'étant plus disponible, les rappels seront pratiqués avec le vaccin quadrivalent (DTcaP).

Quelles situations nécessitent une orientation vers un médecin avant vaccination ?

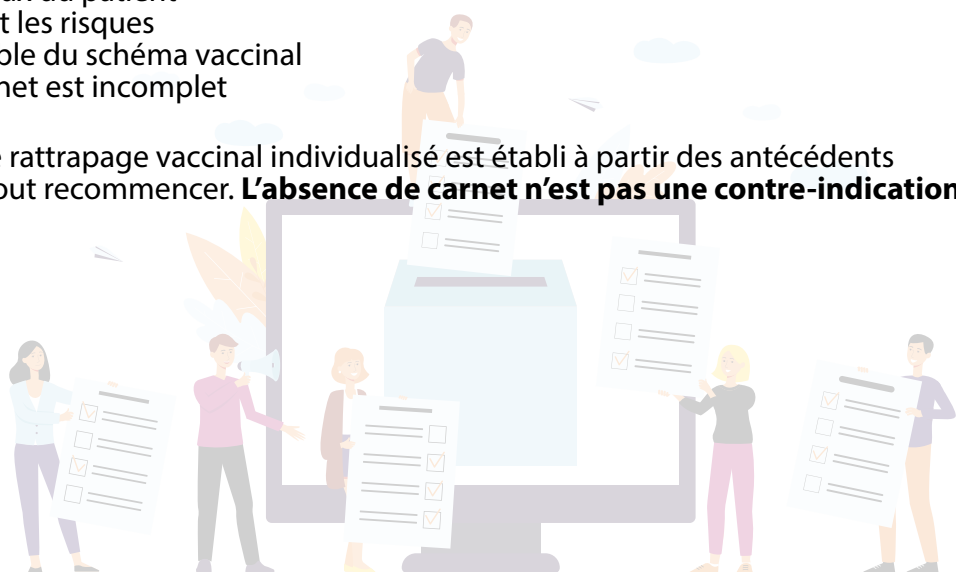
- ✓ Suspicion d'immunodépression
- ✓ Antécédent d'anaphylaxie à un vaccin
- ✓ Schéma vaccinal aberrant
- ✗ Refus de vaccination sans justification

Justification → Ces cas relèvent d'une analyse médicale approfondie. En revanche, un refus vaccinal ne relève pas d'un avis médical, sauf si le professionnel soupçonne une méconnaissance grave du risque.

Concernant le rattrapage vaccinal, on doit :

- ✓ Évaluer les antécédents vaccinaux du patient
- ✓ Adapter le schéma selon l'âge et les risques
- ✗ Toujours recommencer l'ensemble du schéma vaccinal
- ✗ Limiter les vaccinations si le carnet est incomplet

Justification → Un programme de rattrapage vaccinal individualisé est établi à partir des antécédents connus. Il n'est pas nécessaire de tout recommencer. **L'absence de carnet n'est pas une contre-indication.**



Synthèse et explication de l'évaluation des acquis

Pharmaciens : s'approprier le calendrier vaccinal pour prescrire les vaccinations

Parmi les éléments suivants, quels sont les signes cliniques évocateurs de la coqueluche chez l'adulte ?

- ✓ Toux persistante
- ✓ Quintes de toux nocturnes
- ✗ Fièvre élevée constante
- ✗ Éruption cutanée maculo-papuleuse

Justification → Chez l'adulte, la coqueluche se manifeste souvent par une toux chronique sèche, avec quintes nocturnes. La fièvre est généralement absente. Il n'y a pas d'éruption cutanée, contrairement à la rougeole ou la rubéole.

Pour convaincre un patient hésitant, il est préférable d'utiliser des chiffres précis et un discours ferme.

- ✓ Faux
- ✗ Vrai

Justification → Il est conseillé d'avoir un discours simple, clair, empathique, adapté au niveau de compréhension du patient. L'autorité ou la technicité excessive est souvent contre-productive.

L'administration d'un vaccin doit obligatoirement être renseignée dans le carnet de santé papier (enfants), le carnet de vaccination papier (adolescents et adultes) ou le DMP.

- ✓ Vrai
- ✗ Faux

Justification → Les supports papier (carnet de santé et carnet de vaccination) permettent le renseignement et la traçabilité des vaccinations, mais le DMP est de plus en plus encouragé pour une meilleure coordination entre les professionnels de santé.

Quelles sont les informations devant figurer dans le carnet de vaccination après injection ?

- ✓ Nom du vaccin
- ✓ Numéro de lot
- ✓ Date d'administration
- ✓ Signature du professionnel vaccinateur
- ✗ Site anatomique d'injection

Justification → Tous ces éléments, hormis le site anatomique d'injection, permettent de garantir la traçabilité, la responsabilité et la sécurité du geste vaccinal et doivent donc figurer dans le carnet de vaccination. Le site anatomique d'injection peut être indiqué, mais il n'est pas obligatoire de le préciser.

